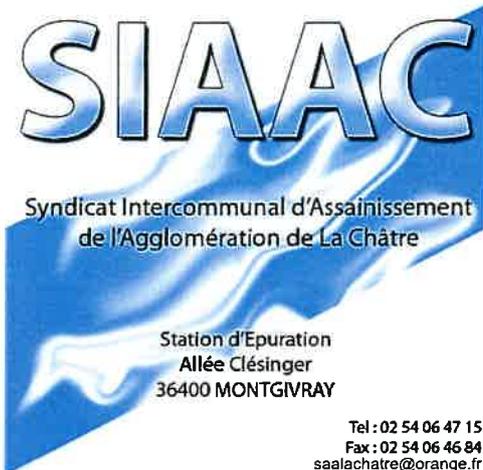


Original

Département de l'INDRE  
Arrondissement de LA CHÂTRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



### Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 20 Avril 2023

**Étaient présents :** Madame, Agnès ROBIN ; Messieurs, Frédéric BOULBON, François BOUQUEREAU, François BUFFETEAU, Jean-Yves DUSSAULT, Bernard GIRAUD, Luc HURBAIN, Éric LAMBERT, Jean-Claude MONNET, Philippe SAVY, Henri SERRRE, Philippe YVERNAULT.

**Excusés :** Marie-Laure LEUILLET représentée par Henri SERRRE, Patrick JUDALET pouvoir à François BUFFETEAU

Le Comité constate que 13 membres sur 13 étant présents ou représentés il peut valablement délibérer.

Il désigne M Jean-Yves DUSSAULT, secrétaire de séance

François BUFFETEAU Préside la séance.

#### Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du Compte Rendu de la réunion du 24 février 2023,
2. Projet de budget primitif pour 2023,
3. Provisions pour créances douteuses article 6817,
4. Admissions en non-valeurs,
5. Information sur l'avancement des consultations – Travaux réseaux – Schéma directeur et zonage – Audit,
6. Questions diverses.

**Le président propose au comité d'inverser les points 2 et 3 de l'ordre du jour. Le comité l'accepte à l'unanimité**

### **1. Compte rendu de la réunion du 24 février 2023 :**

*Il est demandé de noter que :*

- *Jean Yves Dussault était présent (Les délibérations avaient bien été rédigées en ce sens, mais pas le PV),*
- *Au paragraphe 2. DOB : Le vote du budget doit intervenir avant le 15 avril et être transmis en préfecture avant le 30 avril.*

***A ces remarques près le Procès-verbal de la réunion du 24 février 2023 est approuvé par 13 voix pour.***

### **2. Provisions pour créances douteuses article 6817.**

Le président indique que nous sommes tenus de prévoir une provision pour créances douteuses au compte Article 6817. Cette provision ne se substitue pas aux provisions déjà comptabilisées aux comptes 6541 et 6542.

Il remet aux membres le projet de délibération qui s'inspire largement des exemples de délibérations prises par d'autres communes.

Compte tenu du transfert de la facturation, du SIAAC vers la société SAUR dans le cadre de la DSP, cette mesure ne concerne que très partiellement le SIAAC. Cependant afin de respecter cette procédure, le président indique qu'il propose de provisionner 1000 euros au compte 6817 pour l'année 2023.

***Première délibération : le comité à l'unanimité donne son accord sur la procédure telle que décrite en annexe au présent procès-verbal.***

***Deuxième délibération : Le comité à l'unanimité donne son accord pour le provisionnement de 1000 Euros au titre de l'année 2023 sur le compte 6817.***

### **3. Projet de budget primitif 2023.**

Le président rappelle qu'il avait proposé d'examiner ce projet de budget lors de la dernière réunion mais que le comité avait sagement recommandé son report dans la mesure où nous ne disposons pas des comptes de gestion de l'année 2022. Il présente ses excuses au comité pour avoir trop tardé à reprogrammer la présente réunion, ce qui nous place hors délai administratif pour sa tenue, mais devrait cependant respecter le délai de transmission en préfecture, avant la fin avril.

La présentation du budget fait l'objet d'une note séparée communiquée aux participants. Le budget proposé est conforme aux orientations du débat d'orientation budgétaire du 24 février et prend en compte notamment, le coût des travaux qui vont débiter prochainement et les

subventions attendues pour l'année en cours, pour lesquelles nous avons maintenant une meilleure visibilité.

**Troisième délibération : Après débats, le comité approuve à l'unanimité le budget primitif 2023 tel que présenté et joint au présent procès-verbal.**

Le compte de Gestion et le compte Administratif 2022 seront soumis au comité lors de sa prochaine réunion du comité. (Le compte de gestion n'a pas encore été transmis au SIAAC par la Trésorerie).

#### 4. Admission en non-valeur et créances éteintes :

Le président indique avoir reçu de la Trésorerie :

- Une demande de créance éteinte pour inscription au compte 6542 – pour un montant total de 0.05 €.

**Quatrième délibération : Le comité approuve à l'unanimité l'inscription au compte 6542 – Créances éteintes, pour un montant de 0.05 €.**

NOTA : Il est rappelé que les dossiers détaillés concernant les demandes d'admission en non-valeur ou en créances éteintes sont disponibles en séance et consultables au siège du SIAAC par les membres. Ils ne sont pas publiés.

#### 5. Information sur l'avancement des travaux

**Manuel d'autosurveillance** : Le manuel qui n'a pas été mis à jour depuis 2014 est corrigé, relu et a été transmis en préfecture. Il est actuellement en examen au SATESE et à l'Agence de l'Eau.

**Schéma directeur et zonage** : La consultation a été assez longue. Elle est terminée depuis le 9 février. La société IRH est retenue. L'Agence de l'Eau vient de nous autoriser à notifier le marché.

**Travaux du réseau en Berges de l'indre** : Notre dossier de subvention est inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de l'Agence de l'Eau. Nous avons reçu l'autorisation de l'Agence de l'Eau de notifier le marché à la société ATEC, ce qui a été fait le 29 mars dernier. Nous préparons la première réunion de lancement.

## 6. Questions diverses.

**Audit :** L'audit est terminé. De nombreux échanges ont eu lieu entre la société IRH en charge de la réalisation de l'Audit, la SAUR (plusieurs services) et le SIAAC, des présentations de synthèse ont été faites en commun : SAUR- SIAAC - IRH. Des anomalies ont été détectées et des corrections sont déjà réalisées ou en cours. Il en résulte des enseignements intéressants qui seront commentés lors d'un prochain comité. Cet Audit, renforcé par les contrôles accentués du SATESE et les mises en demeure de la Police de l'Eau ont permis de recadrer la mission du prestataire, même si on peut admettre qu'il a été l'objet d'une accumulation de difficultés qui sont pour beaucoup liées à certains défauts de conception de la station.

Plusieurs membres du comité expriment leur impatience en raison d'un manque de réactivité de la SAUR et citent plusieurs sujets qui peuvent à terme pour certains, poser des problèmes de sécurité : clôture de l'enceinte de la station dégradée et non réparée depuis des mois, tranchée de la rue du Croix Cheny au Magny, non achevée depuis près d'un an (un incident sérieux s'est déjà produit...), plaques d'égouts non calées qui engendrent des nuisances...

Le président s'est déjà maintes fois exprimé auprès de la société et va lui rappeler ses obligations et son attente d'une plus grande réactivité.

\* \*

Aucun autre sujet n'étant évoqué, le Président, lève la séance à 19h20.

Le Secrétaire de séance  
Jean-Yves DUSSAULT



Le Président  
F. BUFFETEAU



Pièces Jointes :      Présentation du Budget PRIMITIF 2023 Voté  
  
                                 Délibération sur créances douteuses